VERDI

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE MAGNY-EN-VEXIN

| Approbation | 29/01/2026 |
|---|---|

# Règlement Graphique n°1

| Pièce n° | P.L.U |
|---|---|
| 3.1 | Plan Local d'Urbanisme |
| Orientation | |

## Légende

- Commune de Magny-en-Vexin
- Parcellaire
- Bâti
- Cours d eau

### Prescriptions

- Coeur d'ilots à préserver
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé (ER1)
- Construction susceptible de changer de destination
- Secteur OAP
- Bande de 50m en lisière d'un massif boisé de plus de 100ha
- Zone de non aedificandi (ZNA)
- Linéaire de commerces et de services
- Axes de ruissellement
- Orientation du ruissellement

### Zonage

- UA - zone urbaine centre-ville
- UAa - zone urbaine cœur des hameaux d'Arthieul et Blamécourt
- UAb - zone urbaine rue de Beauvais et rue de Crosnes
- UB - zone urbaine mixte
- UC - zone urbaine d'habitat collectif
- UD - zone urbaine d'habitat pavillonnaire
- UE - zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UI - zone urbaine d'activités économiques
- 1AUe - zone à urbaniser à destination d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- 1AUi - zone à urbaniser à destination d'activités économiques
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole à protéger
- N - zone naturelle
- NE - zone naturelle à destination d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- Nh -zone naturelle habitée
- Np - zone naturelle protégée
- NZh - zone naturelle humide avérée

| Dénomination | Objet | Surface | Bénéficiaire |
|---|---|---|---|
| ER1 | Extension du parking de la Rosière | 6471 m² | Commune |

0 250 500 m